

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-12

Séance du 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absent	0

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

19 mars 2021

Date d'affichage

19 mars 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre SOUAL

OBJET : Approbation du remboursement anticipé d'un prêt

Après étude des emprunts en cours, nous avons constaté que le prêt n°7267932 a été contracté le 3 janvier 2008 afin de financer des investissements pour l'année précédente.

Le montant initial emprunté est de 95 000 € à rembourser sur 20 ans avec un taux d'intérêt annuel de 4,68 %. Or, le 30 janvier 2010, la période de versement du prêt est arrivée à sa date limite, le prêt a de ce fait été réduit au montant versé à la date du 30 janvier 2010, soit 1 000 €.

Monsieur le Maire propose de l'**AUTORISER** à effectuer le remboursement intégral du prêt référencé ci-dessus et de l'**AUTORISER** à régler les pénalités de remboursement anticipé afférentes à cet emprunt.

Après en avoir délibéré, par 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le remboursement intégral du prêt n°7267932 tel qu'indiqué ci-dessus.
- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les pénalités de remboursement anticipé afférentes à cet emprunt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

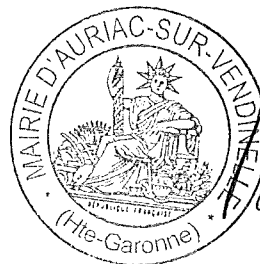
Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

31/03/2021

Et la publication le

31/03/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO